

DIRECTION DE LA CITOYENNETE Bureau de la Réglementation Générale et des Elections

Arrêté n° 2019-0160 du 21 février 2019
fixant la liste des personnes
habilitées à dispenser
la formation des propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1ère et 2ème catégorie

La Préfète du Cher Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 modifiée renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-104 du 12 février 2019 accordant délégation de signature à Mme Régine LEDUC, Secrétaire générale de la préfecture du Cher, Sous-préfète chargée de l'arrondissement de Bourges,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-1-0569 du 15 mars 2017 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie,

Considérant les habilitations délivrées dans le département du Cher,

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Cher,

ARRETE

<u>Article 1er</u> - La liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée comme annexée au présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2017-1-0189 du 15 mars 2017.

.../...

Article 3 - La Secrétaire générale de la préfecture du Cher et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux Maires du département du Cher, ainsi qu'à la Directrice Départementale de la Sécurité Publique du Cher et au Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale du Cher.

Bourges, le 2 1 FEV. 2019

Pour la Préfète et par délégation, la Sedrétaire générale,

Régine LEDUC

Annexe

à l'Arrêté n° 2019-0160 du 21 février 2019

fixant la liste des personnes habilitées à dispenser

la formation des propriétaires ou détenteurs

de chiens de 1ère et 2ème catégorie

identité	adresse	lieu de délivrance des formations	coordonnées téléphoniques mél	diplôme titre ou qualification	expiration habilitation
M. Gérard BELFAN	Bourges Canis Agility ruelle des Cerisiers 18000 Bourges	ruelle des Cerisiers 18000 Bourges	tél. : 06 30 65 85 50	certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	5 juin 2020
Mme Patricia BIGOT	Orléans Dog Training 2 impasse des Jacinthes 45760 Boigny-sur-Bionne	salles mises à disposition par les collectivités locales du département du Cher	tél.: 02 54 97 36 86 tél.: 06 11 38 57 89	certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	10 mars 2022
M. Fabrice DESSIAUME	Club Canin Berruyer Le Subdray 4 allée Paul Dubois 18570 Le Subdray	4 allée Paul Dubois 18570 Le Subdray et à domicile chez les particuiers	tél. : 06 70 13 37 15	diplôme de chef d'unité cynotechnique de la sécurité civile	10 mars 2022
M. Olivier DURANTHON	La Bourgeoisie 18170 Le Châtelet	La Bourgeoisie 18170 Le Châtelet et à domicile chez les particuliers	tél.: 06 80 52 40 09	certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	12 février 2024 /
Mme Frédérique LANGLOIS-LEBLANC	Club Canin Achérois La Mairie, place de la Mairie 18250 Achères	exclusivement au domicile de personnes physiques	tél. : 06 62 25 55 96	certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	5 juin 2020
Dr Jean-Michel MICHAUX	Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville (ISTAV association) 85 avenue Pasteur 93260 Les Lilas	salles mises à disposition par les collectivités locales du département du Cher	tél.: 01 43 62 67 82 info@istav.net	Docteur-vétérinaire	10 juin 2020

identité	adresse	lieu de délivrance des formations	coordonnées téléphoniques mél	diplôme titre ou qualification	expiration habilitation
Dr Bruno PIPET	Le Montet 18500 Allouis	Le Montet 18500 Allouis et à domicile chez les particuliers	tél. : 06 25 12 28 38	Docteur-vétérinaire	5 juin 2020
Mme Priscilla PUIDOYEUX	Zen Cani'tude 21 bis rue de la Penthière Basse 36350 Luant	exclusivement au domicile de personnes physiques	tél. : 07 81 50 82 94	brevet professionnel d'éducateur canin	10 mars 2022
M. Jean-Jacques RAIMBAULT	lieu-dit La Blanchisserie 18250 Henrichemont	lieu-dit La Blanchisserie 18250 Henrichemont	tél.: 06 70 63 57 96 2jr.formation.educationcaninc@gmail.com	diplôme de moniteur cynotechnicien	10 mars 2022
Mme Isabelle RICHE	Club Canin Achérois La Mairie, place de la Mairie 18250 Achères	étang communal Les Rois 18250 Achères	tél. : 02 48 64 67 01	certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	5 juin 2020
M. Bruno VERHAEGHE	Club Canin Le Chien et Vous 21 rue des Bergeronnettes 18520 Avord	21 rue des Bergeronnettes 18520 Avord	tél. : 06 01 87 07 49 contact@lechienetvous.fr	brevet supérieur de maître-chien certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	5 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire générale,

Régine LEDUC